



SITUATION DU CONJOINT SURVIVANT LORS D'UNE SUCCESSION NON PRÉPARÉE

	Conjoint survivant	Héritiers
EN PRÉSENCE D'ENFANTS :		
De même lit :	1/4 en P.P	3/4 en P.P. pour les enfants
	Ou 100% en Usufruit	100% en N.P. pour les enfants
De lits différents :	1/4 en P.P.	3/4 en PP. pour les enfants
SANS DESCENDANTS EN LIGNE DIRECTE MAIS EN PRÉSENCE DES PARENTS ET DES FRÈRES ET SOEURS :		
Présence des 2 parents et des frères et soeurs :	1/2 en P.P	1/4 en P.P pour le Père 1/4 en P.P pour la Mère
Présence d'un seul Parent et des frères et soeurs :	3/4 en P.P	1/4 en P.P. pour le parent survivant
SANS DESCENDANTS EN LIGNE DIRECTE NI D'ASCENDANT PRIVILÉGIÉS MAIS EN PRÉSENCE DES FRÈRE ET SOEUR :		
	100% EN P.P.	NÉANT. Cependant, en présence de biens de famille reçus par donation au succession, le conjoint devra en reverser la moitié en P.P. aux frères et soeurs
SANS DESCENDANTS EN LIGNE DIRECTE NI D'ASCENDANT PRIVILÉGIÉ NI FRÈRE ET SOEUR :		
	100% EN P.P.	NÉANT.

P.P = Pleine Propriété.

N.P = Nue Propriété.

U.S = Usufruit